N° 880 - Quatrième année. Journal bi-hebdomadaire — 15 centimes le n° Jeudi 21 Février 1918.

RÉDACTION, ADMINISTRATION, PUBLICITÉ, BUREAU : 42, Rue du Laboratoire Charleroi

LA RÉGION DE CHARLEROI

Prix des annonces
Petites annonces : 1 00 la ligne.
2e page 2.50 la grande ligne
— Régionale : 5 fr. la ligne
— Locale : 7 fr. 50 la ligne —
— Avis de Sociétés 6 fr. 75 la ligne— Nécrol. 3 fr.50 la ligne.

La Guerre

Communiqués Officiels

ALLEMAGNE

Berlin, 20 février, 3 h. après-midi.

Ouest

En différents endroits du front combats d'artillerie et de mines de fortes poussées de reconnaissances opérées par les anglais à l'Ouest de Houthem et par les français près de Juvincourt furent repoussées.

Est

Des deux côtés de la voie de chemin de fer Riga Pétersbourg nous avons franchi les 20 kil. des positions russes se trouvant devant notre font. Une faible résistance de l'ennemi près de Inzeem au Nord du chemin de fer fut bien vite brisée.

Dans le secteur de Dunabourg, nos divisions poursèrent dans la direction du Nord et de l'Ouest, entre Dunabourg et Luck, elles avancèrent en de larges endroits.

Nos divisions au-delà de Luck, marchèrent sur Ranze et firent 2500 prisonniers, plusieurs centaines de canons et de grandes quantités de matériel roulant, tombèrent entre nos mains.

Des autres fronts de la guerre, il n'y a rien de neuf.

***

Berlin, 18 février. — Officiel :

Pendant le mois de janvier, nos ennemis ont perdu au total, sur tous les fronts, 151 avions et 22 ballons captifs. Nous avons perdu 68 avions et 4 ballons captifs ; 17 de ces avions sont tombés au-delà de nos lignes, tandis que les autres, soit 51, ont péri dans notre zône. Des 151 avions ennemis mis hors combat, 138 l'ont été sur le front à l'Ouest, et de 68 allemands, 61 sur ce même front. Les pertes ennemies se décomposent comme suit :

107 avions ont été descendus au cours de combats aériens, 25 sous le feu de nos canons de défense, 1 sous le feu de nos mitrailleuses tirant de la terre ferme, 1 sous le feu de notre infanterie et 5 ont atterri involontairement à l'arrière de nos lignes. De ces avions, 67 sont en notre pouvoir et 84 sont tombés au delà des lignes, ainsi que cela a été nettement établi.

AUTRICHE

Vienne. 19 février. — Officiel de ce midi:

Sur le Piave, dans le secteur du monte Asolone, l'artillerie a été active.

Les troupes des armées du général von Linsingen ont occupé Luck sans combat.

TURQUIE

Constantinople. 17 février. — Officiel ;

Sur le front en Palestine, une de nos patrouilles mobiles a surpris un poste anglais, dont elle a fait prisonniers l'officier et les 6 hommes. Par ailleurs, rien à signaler.

FRANCE

Paris, 18 février. — Officiel de 3 heures :

Actions d'artillerie violentes dans la région du bois Mortier et de Vauxaillon. En Champagne, après une vive préparation d'artillerie, l'ennemi a lancé une attaque sur les positions conquises par nous le 15, au Sud Ouest de la Butte-du-Mesnil. Après un vif combat, nous avons rejeté l'ennemi de quelques éléments de tranchées où il avait pris pied d'abord. Des prisonniers sont restés entre nos mains. Sur la rive droite de la Meuse, les deux artilleries ont montré une certaine activité pendant la première partie de la nuit. Rien à signaler sur le reste du front.

Paris, 18 février. — Officiel de 11 heures :

Activité des deux artilleries dans la région de la Miette. En Champagne, l'ennemi, au cours de l'après-midi, a fait une nouvelle tentative sur nos positions au Sud-Ouest de la Butte du-Mesnil. Nos feux ont arrêté les assaillants, qui n'ont pu aborder nos lignes. L'attaque déclanchée ce matin dans la même région a été menée par trois bataillons ennemis, entraînés par des éléments de « stoosstruppen ». L'ennemi, partout rejeté, a subi des pertes élevées et a laissé une trentaine de prisonniers, dont un officier, entre nos mains. Journée calme sur le reste du front.

ANGLETERRE

Londres, 18 février. — Officiel :

La nuit, nos patrouilles ont repoussé une attaque entreprise par l'ennemi, à proximité de Gavrelle. Les troupes portugaises ont fait quelques prisonniers près de Neuve-Chapelle. Au crépuscule, il y a eu des engagements entre patrouilles dans le secteur de Messine ; l'ennemi a subi des pertes. L'artillerie allemande a montré une certaine activité au Sud de la route d'Arras à Cambrai, au Nord de Lens et près de Zonnebeke.

Londres, 18 février. — Officiel :

L'attaque aérienne prononcée hier soir semble avoir été exécutée par six ou sept avions allemands, dont un seul a réussi à survoler Londres. Le premier appareil ennemi est apparu à 9 h 3/4 au-dessus de Thanet et, suivant la Tamise, il a gagné Londres. Il a survolé la ville du Sud-Est au Nord-Ouest. Entre 10 h. 40 et 10 h. 55, il a lancé des bombes sur plusieurs quartiers.

Les autres aviateurs ennemis, qui tentaient d'atteindre Londres, du comté d'Essex par le Nord-Est ou en suivant de l'Est le cours de la Tamise, ont tous rebroussé chemin.

Les rapports au sujet des pertes et des dégâts ne sont pas encore rentrés.

Londres, 18 février. — Officiel :

Au cours de l'attaque aérienne ennemie exécutée la nuit de dimanche, 13 hommes et 3 femmes ont été tués et 27 hommes et 10 femmes blessées.

ITALIE

Rome, 17 février. — Officiel. — Violents duels d'artillerie à l'Ouest du lac de Garde. A l'Est de la Brenta et sur le Piave moyen, nos batteries ont efficacement concentré leur feu sur des troupes ennemies en marche à l'Est de la vallée de la Frenzela et sur les versants du col Beretta. Vis-à-vis du Montello, l'artillerie britannique de gros calibre a brillamment répondu aux batteries ennemies. Dans la vallée de Lagarina et au Sud de Canove (Asiago), des détachements de reconnaissance ennemis ont été repoussés par notre fusillade. Près de Grave di Papadopoli (Piave), un de nos détachements de reconnaissance a jeté le désarroi dans la position ennemie.

Guerre maritime

Berlin, 18 février. — Officiel :

Un communiqué officiel anglais annonce qu'un sous-marin allemand a bombardé Douvres le 16 février, à 12 h. 10, la nuit. A ce sujet, les informations envoyées depuis par nos forces navales établissent que ce bombardement efficace de Douvres n'a pas été exécuté par un sous-marin, mais bien par des torpilleurs. Les batteries de la côte postées devant Douvres ont répondu sans résultat au feu de nos navires.

Berlin, 18 février. — Officiel :

A la côte occidentale de l'Angleterre, un de nos sous-marins a détruit, dans la zône barrée, 5 vapeurs jaugeant au total 22.500 tonnes brut, parmi lesquels un grand paquebot anglais d'environ 13.000 ton. brut. Les 4 autres vapeurs étaient tous fortement chargés.

Guerre aux Accapareurs et au Commerce usuraire

Nous connaissons nombre de personnes qui ont poussé un profond soupir de soulagement, en lisant les lignes parues dans *La Région* de jeudi dernier, sous le titre ; « Guerre aux accapareurs ».

Nous y avons, en effet, trouvé un ultimatum en règle adressé aux accapareurs et à tous ceux qui font le commerce à des taux usuraires.

Espérons que cet ultimatum sera immédiatement suivi d'une déclaration de guerre en bonne et due forme, à laquelle succéderont rapidement de vigoureuses attaques contre tous les exploiteurs qui nous rançonnent sans vergogne.

Ici encore, nous allons voir mis de nouveau à l'épreuve, le bon vouloir ou l'inertie de nos premiers magistrats communaux, car il ne faut pas se le dissimuler, mais la réussite de la campagne entreprise dépendra exclusivement d'eux et de l'énergie qu'ils déploieront.

C'est pourquoi, hâtons-nous de le dire, nous restons fort sceptiques, quant aux résultats pratiques à résulter de l'assaut qui va être donné à cette armée de bandits qui s'appellent « accapareurs ».

Il nous revient pourtant que certains bourgmestres des grands centres, sont fermement décidés à marcher à fond dans cette lutte, qui sera d'autant plus courte, que l'attaque sera plus impétueuse : et surtout si toutes les personnes honnêtes veulent y prêter la main. Attendons-les à l'œuvre, mais crions-leur dès maintenant bravo et félicitons-les sans réserve de leur initiative.

Que toutes les personnes honnêtes prêtent leur concours dans la lutte sacrée qui va s'ouvrir, car l'impérieuse nécessité, s'en fait impitoyablement sentir.

Il faut vivre en contact permanent avec le peuple, pour connaître ses souffrances et voir le dénuement et la profonde misère physiologique qui règnent en souverains maîtres parmi nos malheureuses populations.

J'ai rencontré hier un de mes amis qui depuis la guerre a mangé (ce sont ses propres mots) deux maisons, gagnées — dans les années de paix — par un travail opiniâtre.

Actuellement, ses enfants, sa femme et lui, vivent au jour le jour, Dieu sait au prix de quelles privations.

C'est un garçon remarquablement intelligent, se connaissant en matières commerciales, qui avec ses économies aurait pu comme tant d'autres, tripoter et faire fortune.

Le naïf il écouta la voix de sa conscience et eut le tort de croire à l'honnêteté. Il préféra avoir le gousset à sec, mais les mains absolument nettes.

Nous ne pûmes que nous pleurer réciproquement dans le gilet, étant pour ainsi dire, logés à la même enseigne tous les deux. Près de nous, passa un de nos anciens condisciples d'école, qui se prend pour un esprit extrêmement supérieur, ayant réussi à gagner plus de deux cent mille francs depuis la guerre.

Il nous adressa un petit salut protecteur, tout en nous toisant des pieds à la tête.

Nous crûmes voir un imperceptible sourire se dessiner sous sa moustache cavalièrement retroussée.

Hélas ! nos bottines s'éculent et le bord de nos chapeaux s'effiloche.

On ne pouvait en dire autant de notre ancien camarade qui, depuis les souliers jaunes jusqu'à l'impeccable melon, le tout agrémenté de bagues de prix, d'un fin cigare et d'une canne de toute beauté, semblait très content de lui même et être parfaitement heureux de l'existence actuelle.

(A SUIVRE.)

Ligues de défense de l'Intérêt public

Fédération Charleroi-Thuin

La réunion mensuelle de la Fédération des Ligues de défense de l'intérêt public des arrondissements Charleroi-Thuin aura lieu, dimanche 3 mars, à 2 heures précises, au local, Café Cornélis, rue Charles Dupret, Charleroi (Ville-Basse).

Ordre du Jour :

1. Lecture du procès-verbal de la dernière réunion.
2. Discussion du rapport de M. Ronflette sur la panification.
3. Exposé du rapport sur les farines par le délégué de Ransart.
4. Examen des réclamations et des travaux des Ligues.
5. Rapport sur le ravitaillement par M. le Président.
6. Divers.

Les Ligues fédérées ou désireuses de se fédérer doivent envoyer deux délégués.

LE CARNET D'UN FOU

Vous ne connaissez pas l'âme du peuple, Madame. Vous vivez d'apparences : vos toilettes, celles de ceux et celles que vous côtoyez, les phrases échangées, les compliments peu sincères souvent qu'il est de bon ton de s'adresser, tout cela et tant d'autres choses forment les confins de votre vie.

Vous n'avez pas cherché à élargir votre horizon et vous vous plaignez de la monotonie de l'existence. Vous êtes une prêtresse sans foi des Usages sacrés, vous y restez fidèle sans y croire. Et puisque vous ne demandez pas autre chose à l'univers, vous êtes assurée que tout en ce monde est aussi banal que les politesses que l'on se dit dans vos salons.

Que savez-vous de ce qui n'est pas votre milieu ? Des échos qui parviennent, dénaturés, jusqu'à vous et des phrases des romans que vous avez lus et qui, vous présentant toujours des exceptions, vous ont faussé le jugement.

Vous croyez penser, réfléchir, raisonner? Vous ne trouvez en vous, à votre insu, que l'opinion de ceux que vous avez lus ou entendus. Vous êtes l'esclave des idées préconçues de votre caste.

Le mendiant qui se trouve sur votre passage vous apitoie par une phrase larmoyante. Il vous semble malheureux et vous lui tendez deux sous. L'ouvrier revenant du travail, que vous croisez au coin de la rue a les mains rudes, des vêtements sales et une mine peu conforme à l'idéal que vous vous êtes fait de la beauté masculine. Il vous laisse indifférente.

Je vous le disais : vous vivez d'apparences. Vous aimez le luxe, les toilettes, les jolies phrases, les gestes élégants. Mais vous ne savez pas comprendre dans les yeux la beauté des cœurs.

Et la jolie poupée que vous êtes s'étonne qu'un poète puisse aimer, au-dessus de tout, le monde fruste des humbles. Vous ne connaissez pas l'âme du peuple !

Ecoutez-moi un instant encore. Il y a quelques jours, quelques trains de refugiés sont arrivés dans nos environs : Couillet, Châtelet, Presles et autres endroits. La plupart des gens de votre monde, qui habitent de vastes demeures n'avaient pas de place chez eux pour ces étrangers.

Mais toute une foule d'ouvriers ou de tout petits bourgeois s'est présentée pour les accueillir. Ils n'avaient que trop peu de chambres pour eux, que le nombre de lits strictement nécessaire. N'importe ! Quand on est habitué déjà à tant de privations, on peut bien se gêner un peu.

Et l'on a été fouiller jusqu'au fond des armoires pour y découvrir quelques douceurs reservées pour les jours de fêtes. Et l'on a déplié de chaudes couvertures neuves que l'on avait cachées. Et...

Mais vous souriez d'un air sceptique. Vous ne connaissez pas l'âme du peuple, Madame ! Vous ne la connaissez pas dans ses bontés. Puissiez-vous ne jamais la connaître dans ses colères ! M. R.

Pouvons-nous compter sur vous?

Cette question m'est posée dans une lettre, en me signalant une affaire de mais, d'une gravité exceptionnelle. J'ajoute, pour éviter toute équivoque, qu'il ne s'agit pas de notre Ville.

J'admire votre zèle, me dit ce correspondant occasionnel ; merci, moi, je n'admire pas votre franchise. Comment ! vous voudriez me voir claironner une chose incroyable et vous ne signez même pas votre accusation. Je reçois, du reste, souvent des lettres anonymes.

Combien se dérobant à leurs devoirs civiques, refusent leur témoignage. On vous chuchote des crimes en vous priant de les taire ; vainement vous luttez contre ce silence.

Pour assouvir une rancune, calomnier par vengeance, souiller la réputation de ceux qui déplaisent, on trouve..... du dévouement !

Mais défendre la Justice, l'Equité ; aider à châtier ce qu'une âme honnête condamne, trop souvent ce concours vous échappe.

Ainsi va le monde. Je ne veux pas être mêlé à cette affaire, vous disent tant de personnes, qui ne se font pas faute de frapper dans l'ombre.

Dernièrement sur les rives d'un de nos fleuves un citoyen crut servir sa commune en divulguant des faits, affirmés par des témoins.

Dame Thémis s'en émut, mais à la barre les témoignages s'évanouirent et l'accusation fut jugée diffamatoire. C'est un peu le salut de ceux qui ont bien des comptes à rendre à cette heure. Aussi le censeur est dangereux : avoir raison n'est rien, le faire admettre est tout,

Certes il est plus commode de flatter les vices de ses concitoyens, au besoin en vivre, ou tout au moins s'en accommoder.

A en juger, bien des gens ont adopté ce principe. Ont-ils tort ? Nous le saurons un jour. En attendant, pour ceux qui n'ont pas ce tempérament, la morale qui se dégage, c'est de se prémunir contre les surprises.

. . . . . .

Pouvons-nous compter sur vous ? Oui et sans réserve pour la noble cause que j'ai entreprise. Où vous trouver pour poser la même question ?

Puis, qu'on ne s'y méprenne pas, nous poursuivons une œuvre de concorde et méprisons tout ce qui ne converge pas vers ce but.

Dr A. THIBAUT.

Avis

Les bureaux de « La Région » sont fermés les dimanches, toute la journée.

Au Comité Régional

(Séance Sténo-Cinématographiée)

LA SOUPE POPULAIRE

M. MAX RASQUIN donne lecture d'un rapport avis dans lequel il signale que par suite de la hausse constante de la viande de boucherie, il y aurait lieu de supprimer la ration de dix grammes de viande introduite dans les soupes populaires, un jour sur deux.

Le jour où on n'introduirait pas de viande dans le potage, on y mettrait une quantité de lard ou de féculents qui permette d'atteindre le nombre de calories utiles à l'obtention d'un potage également nutritif.

M. EM. DEVREUX, président. — Mais non, ce n'est pas cela ! J'ai dit qu'il faliait purement et simplement supprimer la viande un jour sur deux !

M. RASQUIN. — Pardon. Il a été convenu comme je viens de l'indiquer. J'en fais appel à M. Henin qui était présent à l'entretien.

M. HENIN. — C'est l'exactitude même.

M. Devreux proteste.

M. RASQUIN. — Vous êtes une girouette !

M. FALONY, reproche à M. Devreux, d'avoir des idées trop changeantes et de ne pas s'inquiéter suffisamment de la santé des populations.

— J'aurai encore bien d'autres choses à vous reprocher...

LA LEVURE

M. DEVREUX donne lecture d'une lettre ou de fragments d'une lettre qu'une âme charitable a glissée dans sa boite aux lettres.

Ce document est adressé par un Bourgmestre d'une commune limitrophe à son Comité d'alimentation, dans lequel il traite le style de M. Devreux de pachidermique...

J'invite, dit M. Devreux, l'auteur de cette lettre à se montrer plus circonspect et à se souvenir de ce que si les paroles s'envolent, les écrits restent.

M. DESCHAMPS, bourgmestre de Couillet. — Je revendique la paternité de cette lettre.

Il est incompréhensible que la ville de Charleroi, distribue quarante à quarante-cinq grammes de levure chaque semaine, tandis que les autres localités, ne parviennent à distribuer qu'une quantité infime.

M. DEVREUX bafouille quelques explications et prétend que le Comité carolorégien avait des réserves.

(Explication peu plausible, si l'on se souvient qu'il y a peu de semaines la levure faisait défaut ici comme ailleurs.)

M. DESCHAMPS. — Nous sommes vos égaux, M. Devreux ! Et nous en avons assez de vous voir nous traiter comme des poires !

Au lieu de rigoler de notre poire, vous feriez mieux de vous occuper de l'intérêt des populations !

***

M. Devreux encaisse en se mordant les lèvres.

Les Bourgmestres sourient et chuchotent entr'eux.

Pour copie presque conforme,
VERTVAL

***

M. Gabriel Dumont a fourni des chiffres desquels il résulte qu'à partir de lundi prochain, la ration de levure sera de vingt-huit grammes uniformément et augmentée dans peu de temps.

Il signale encore que l'exode du bétail des arrondissements ouverts vers les arrondissements fermés, menace de provoquer la pénurie absolue de viande de boucherie dans notre arrondissement avant deux mois.

Une délégation du Comité régional s'est rendue ce mercredi, près le Comité National, pour exposer la situation et proposer les mesures qui s'imposent d'urgence. V.

Leur Impéritie

J'ai signalé, il y a pas mal de temps, le danger qu'il y a pour les Comités de ravitaillement de garder en silos, les carottes et autres produits destinés à l'alimentation des populations.

Je demandais, par la même occasion, que les distributions se fassent sans retard, en faisant remarquer que les habitants depuis plus de trois années de cruelles privations avaient appris à se montrer prévoyants au moins autant que les dirigeants des Comités d'alimentation.

Malgré cet avertissement, malgré cette remarque judicieuse, de nombreux organismes ont encavé, ont ensilotè des quantités énormes.

Et aujourd'hui que les pommes de terre font absolument défaut dans la plupart des maisons, on s'est décidé à sortir les carottes et les rutabagas.

Ce que j'avais prévu est arrivé : de formidables quantités de crucifères et d'ombellifères comestibles doivent être jetées à la voirie parce que devenues impropres à la consommation.

A Mont sur-Marchienne, des milliers de kilos de carottes, de navets et de betteraves ont été déversés sur les terrains Cois et depuis huit jours on charrie sans interruption !

A Nalinnes, des milliers de kilos de carottes et de rutabagas ont été enfouis !

A Jumet, des milliers de kilos de carottes ont pourri et on invite les fermiers et les fabricants de potasse à s'en charger, ce à quoi ils se refusent à l'effet de donner une leçon d'importance au Comité jumetois !

Ailleurs, la même situation déplorable se présente.

Pourtant, le fait que j'ai signalé à plusieurs reprises, de la commune de Courcelles qui l'an passé, a jeté à la voirie vingt-six mille kilos de rutabagas eut dû servir de salutaire avertissement.

Pâtissant de l'incurie de leurs dirigeants, les populations doivent passer maintenant sous les fourches caudines des trafiquants qui mettent en vente à quatre-vingt-quinze centimes ou un franc le kilo, les carottes échappées aux fameuses et inoubliables réquisitions du Comité régional carolorégien.

Les statistiques qui seront établies des centaines de milliers de kilogrammes de légumes qu'on a laissés pourrir par insouciance ou par incompétence, seront autant de sanglants reproches à l'adresse de ceux qui se sont targués de conduire à bien les œuvres merveilleuses, si elles étaient bien dirigées, de l'alimentation populaire.

VERTVAL.

Commerce Usuraire

Les magasin de Martha Marcoux, rue du Trou du Moulin 137, a été fermé parce que malgré le commerce règlementé elle a vendu de la levure. Elle achetait cette levure au prix usuraire de 15 fr. et la remettait à 16 fr dans le commerce. Il a été saisi 4 k. de levure qui ont été mis à la disposition du comité de ravitaillement de Marcinelle.

Avant la guerre la délinquante ne s'occupait pas de la vente de produits alimentaires et après l'ordre sur le commerce usuraire elle n'a pas reçu l'autorisation nécessaire pour la continuation de son commerce.

***

Le 9 février 1918 le magasin de pâtisserie Thibaut à Charleroi, place du Sud 18, a été fermé par M. le Président de l'administration civile du Hainaut par ce que dans ce magasin il a été contrevenu aux ordres relatifs à la fabrication de la patisserie, la vente des farines, du beurre, du sucre et particulièrement en ce qui concerne le commerce usuraire. La veuve Thibaut a été appelée deux fois chez le commissaire civil. A la première comparution elle révoqua en doute le fait d'avoir préparé les marchandises trouvées chez elle et dit ne plus avoir travaillé de farine depuis le commencement de la guerre. Pendant que le contrôleur du commissaire civil faisait une visite au domicile de la veuve Thibaut, un cultivateur nommé Prosper Deruyck de Gilly vint incidemment dans le magasin et il offrit à la veuve Thibaut une partie de 5 k. de farine au prix de 6 fr. 50 le k.

La veuve Thibaut en arriva à déclarer acheter chaque chaque semaine 4/5 kilos à 6 fr. 50 elle alouta qu'elle mélangeait cette farine à de la farine de fèves laquelle lui était fournie par une dame veuve Dubois de Dampremy. Cette veuve Dubois appelée chez M. le Commissaire Civil, protesta contre cette déclaration et prétendit ne jamais avoir vu la veuve Thibaut et encore beaucoup moins lui avoir fourni de la farine de fèves.

Il est connu de chacun que le commerce de la farine est défendu et en particulier le commerce usuraire de cette matière. Le prix maximum fixé pour la farine dans la dernière ordonnance de M. le Gouverneur Général est de fr. 0 80.

A la première entrevue la veuve Thibaut déclara que la quantité de sucre dont elle avait disposé pour la fabrication de ses patisseries lui avait été fournie par le boulanger Sèvenans de Charleroi au prix de fr. 0 50. Il était également possible qu'elle ait payé fr. 0.90 par kilo. Sevenans fut appelé chez moi et il déclara que la dernière fourniture de sucre qu'il avait faite et provenant de la répartition de la Centrale des sucres datait de mars 1917 et que partant il était impossible pour la veuve Thibaut d'avoir préparé ses pâtisseries avec cette provenance puisque dans ces derniers temps. Lorsque la femme fut mise au courant de ces déclarations elle en arriva à reconnaitre qu'elle avait également acheté du sucre de personnes inconnues au prix de 4fr.. 4.50 par kilo et qu'elle en recevait environ 4 à 5 kilos chaque semaine. De ce fait la femme a également contrevenu à l'ordonnance sur les sucres et principalement contre les dispositions de la Centrale des sucres du 20 décembre 1917 fixant le prix pour 1 kilo de sucre à 1 fr. 48. La femme Thibaut reconnut que la quantité de beurre lui était fournie au prix naturale de 9 à 10 fr. le kilo. Le contrôleur trouva en tout une motte de beurre de 56 kilos brut. Les marchandises saisies chez la veuve Thibaut ont été remises à la disposition des magasins communaux du secteur de Charleroi pour être mises à la disposition des habitants de la Ville.

***

Le boulanger Joseph Bernard demeurant à Fleurus a contrevenu à l'ordonnance relative au commerce des farines en tant qu'il a employé de cette denrée pour la confection de pâtisseries. Il a été condamné par M. le Kreischef à une amende 300 marck

M. le Président de l'administration civile du Hainaut a ordonné la fermeture de sa maison en raison de ce commerce usuraire, les marchandises se trouvant en magasin ont été mises à la disposition des magasins communaux pour la population.

***

Le boulanger Emile Tilmant de Fleurus a également contrevenu à l'ordre sur le commerce des farines en fabricant de la patisserie. Il a été puni par M. le Kreischef d'une amende de 300 mark. M. le Président de l'administration civile de la province du Hainaut a ordonné la fermeture de son magasin pour contravention à l'ordonnance sur le commerce usuraire. Les marchandises qui se trouvaient en magasin ont été remises à la disposition des magasins communaux pour être remises à la population.

***

M. le Président de l'Administration civile de la Province du Hainaut a ordonné la fermeture du magasin du nommé Gustave Romnée, de Dampremy, rue de l'Industrie, parce qu'il a contrevenu à l'ordonnance relative à la farine, au sucre, aux carottes; en particulier, de la farine, du grain, du sucre, du miel artificiel, des carottes qu'il a vendus à des taux usuraires et sans avoir pour cela de livres tenus suivant les instructions. Le son qui suivant l'ordre du Gouvernement général du 13 décembre ne peut être vendu au-dessus de 21 centimes a été vendu par Romnée de fr. 1.80 à 2.00.

Le froment qui suivant la même ordonnance, doit être vendu fr. 0.74, était mis dans le commerce à fr. 6 50. Pour un kilo de sucre, il comptait fr. 5 50 alors que le prix maximum fixé par l'ordonnance du 20 12-1917 est de fr. 1.48. Le miel artificiel qui suivant la même ordonnance, coûte fr. 1.25, lui était payé à raison de fr. 5 50 le kilo. Les carottes qui suivant les prescriptions de M. le chef de l'Administration doivent être vendues au prix maximum de fr. 0,25 le kilo, étaient mises par lui dans le commerce, au prix de fr. 0.90.

***

Par cette occasion, M. le commissaire civil fait remarquer que la farine est un aliment de toute première nécessité et ne peut entrer que dans la fabrication du pain. Toute fabrication de pâtisserie sera punie avec la plus grande rigueur. Comme pâtisseries dans le sens de l'ordre du 19 juillet 1917, on entend toute fabrication renfermant de la farine ou des succédanés de la farine avec une ajonte de produits quelconques tels que de la graisse, sirop, miel, des fruits, du blanc d'œuf, du chocolat, des amandes ; toute marchandise pouvant présenter les caractères de la panification. Il découle de cela qu'il est absolument défendu de transformer la farine en autre chose que du pain ordinaire et partant de fabrication de gaufres.

Monsieur le Commissaire civil nous renseigne également que tous les magasins où il sera fabriqué des patisseries, en particulier des gaufres, seront à l'avenir fermés sans appel, même s'il s'agit de maisons où on vend simplement ces produits.

La population belge a le droit d'exiger que la farine serve qu'à la fabrication de pain pour la collectivité à l'exclusion de friandises.

***

Monsieur le Comissaire civil nous donne également avis que malgré les instructions données à diverses reprises il y a encore de nombreux magasins et de nombreuses vitrines où les prix ne sont pas lisiblement et visiblement indiqués pour les marchandises, avec le tarif par poids et quantités.

Il y a aussi un grand nombre de maisons qui ne tiennent pas de livres bien en règle où les noms des acheteurs et des vendeurs sont indiqués comme aussi la provenance et l'espèce des marchandises et où l'on puisse retrouver les personnes ou les commerçants auxquels les produits ont été cédés.

M. le Commissaire civil fait donc observer que tous les magasins qui ne se conforment pas aux prescriptions des articles 6 et 7 sur le commerce usuraire en ne portant pas les prix de vente ou en ne tenant pas les livres exigés seront fermés sans appel.

(Communiqué par M. le Commissaire Civil.)

A COURCELLES

Une belle réunion

Cinq à six cents personnes étaient réunies dimanche en la salle du Casino, place des Trieux.

La Ligue de défense de l'intérêt public de Courcelles, avait fait un pressant appel au public et celui-ci n'a pas été désillusionné. La réunion a été d'un grand intérêt.

M. Victor Rigaux, président du groupe, a exposé nouveau le programme des Ligues et a fait part des travaux du comité.

Le Comité a notamment procédé au recensement des pains. Comme on n'a pas accès dans les locaux de distribution, ces messieurs s'étaient installés au dehors avec table, balance sans cartons sous le plateau et poids exacts. Le résultat a été que dans aucun cas les pains n'avaient leur poids normal. Le Comité établira un rapport contenant ces constatations et l'adressera aux autorités compétentes.

De même, le Comité a procédé au pesage des couques scolaires. De ce travail, il résulte que la première semaine, on a constaté un manquant approximatif sur la totalité des couques de plus de quatre vingt dix kilos et la seconde semaine de soixante douze kilos !

Voici de quelle façon il a été procédé. Le pesage a été fait au moyen de douze douzaines de couques dont chaque douzaine a été pesée séparément. Le manquant moyen a été ensuite établi.

Après M. Rigaux, M. Jules Trempont a dénoncé au public les abus qui se commettent au sein du comité local et a rappelé en un « film cinématographique », les faits que cache soigneusement le comité local qui se sert merveilleusement de l'étouffoir.

M. Trempont a fait remarquer entr'autres faits, qu'ayant déposé une plainte formelle à charge d'une personne de la localité, auteur de fraudes envers le ravitaillement, il a pu constater, que le Comité a refusé à la police, le rapport déposé par un contrôleur du Comité sur cette affaire, et l'enquête de cette façon a été entravée.

Un auditeur a signalé la façon malheureuse dont on traite les vieillards au profit, dit-on, de l'œuvre des enfants débiles qu'il prétend mal gérée mal administrée et dans laquelle les actes de favoritisme sont nombreux.

***

La seconde partie de la réunion était consacrée aux conférences de MM. Maurice Robbe et Jules Barmarin, du journal « La Région » qui traitaient, celui-ci de la situation présente du peuple, le premier de la situation du peuple dans l'avenir.

Quoique le froid excessif qui régnait à l'avant-scène n'ait pas permis aux orateurs de donner tous leurs moyens, les auditeurs n'ont pas moins témoigné une grande satisfaction des paroles réconfortantes qu'ils ont entendues.

M. Jules Barmarin a fait le procès de tous ceux dont l'égoïsme est cause des souffrances des populations malheureuses.

Il a flétri l'impéritie des dirigeants des organismes nationaux et de leurs valets qui traitent dédaigneusement les plaintes amères des poules écorchées du régime du laisser-faire qu'est la règle dans la plupart des organismes.

Il a cloué au pilori les infâmes trafiquants qui se créent ignominieusement des rentes en spéculant sur les misères de leurs concitoyens.

Il a fustigé l'odieux égoïsme des mauvais cultivateurs dont l'or infect qu'ils entassent dans leurs coffres, sont autant de larmes sanglantes du peuple affamé !

M. Barmarin a profité de la circonstance pour commenter brièvement le jugement rendu par le Tribunal de Charleroi dans le procès des réquisitions de terrains, et a crié bien haut le regret de voir des magistrats se faire les défenseurs de nos pires ennemis !

Le sympathique conférencier a fait un nouvel appel à la solidarité et a dénoncé l'incapacité de certains administrateurs communaux qui ont démérité de la confiance de leurs administrés.

Il a enfin fait pressentir le jour proche où le vaste mouvement de solidarité instauré dans le Hainaut et dans d'autres provinces, va devenir une force irrésistible qui nous permettra de crier bien haut les faits scandaleux des égoïstes et de tous les exploiteurs des masses.

***

C'est au milieu de la plus sympathique attention et du plus grand intérêt que M. Maurice Robbe, a développé son sujet moralisateur au possible.

L'orateur a rendu compte des agissements des spéculateurs éhontés qui ont pressuré sans vergogne les malheureuses populations. Il a montré que l'achat de vingt cinq mille francs de savon, entreprises, fait au début de la guerre, savon tenu jusqu'à présent, permettait à l'accapareur de réaliser actuellement, plus d'un million de francs ! ! !

Il ne faut pas, a-t-il dit, que ces odieux individus arrivés à la fortune par toutes sortes d'infectes combinaisons, puissent jouir de leur or indignement amassé. Ce serait injuste profondément, et si justice n'était pas faite, nos morts se lèveraient de leurs cercueils pour nous rappeler à notre devoir !

M. Robbe a examiné les recoins de la politique surannée gouvernementale et a exposé ce que doivent être les lois futures. Il veut que des lois saines régissent le peuple ; il veut surtout que des politiciens aviés et dignes de représenter nos intérêts siègent désormais et soient à même de légiférer pour le bien des masses.

Plus de politique de parti, cette politique dont on a constaté, malheureusement, les désastreux effets dans nos organismes nationaux.

Le curé à son église, le franc-maçon à sa loge ! Il ne faut plus que des gens atteignent à des situations parce que bien ou mal pensants. Il faut l'égalité pour tous, pauvres comme riches.

Il faut que des lois saines garantissent les intérêts de tous et nous défendent dorénavant contre les spéculateurs de toutes sortes. Il faut détruire le paupérisme et assurer la vie facile à tous ceux que l'âge ou la maladie rend impropres au travail commun.

Il faut des lois de justice et de bonté.

Il faut encore et surtout que la magistrature soit assainie. On ne doit plus avoir à constater la trop grande vérité de l'adage : « Selon que vous serez puissant ou misérable... » On ne doit plus assister à ce spectacle de voir des malheureux qui, presque inconsciemment, ont commis des fraudes vis-à-vis des ravitaillements condamnés impitoyablement, tandis qu'un millionnaire poursuivi pour les mêmes faits, a été acquitté !

M. Robbe insiste sur les bienfaits de la solidarité et exprime l'espoir que le Prusie, enfin conscient de ses droits amènera l'union des peuples sur la base de l'Egalité et de la Fraternité.

***

Les deux conférenciers ont été salués des applaudissements du public qui a souligné, ainsi, sa réelle satisfaction. Et au sein de la foule qui s'écoule, on entend les braves gens se confier : « Quelles belles conférences »

Le comité a recueilli de nouvelles et nombreuses adhésions. Le nombre des membres de la Ligue atteint actuellement le chiffre formidable de plus de deux mille chefs de famille !

Ce sont ces deux mille citoyens qui ont ratifié l'ordre du jour réclamant la démission du comité local de ravitaillement tout entier, celui-ci n'ayant pas conservé la confiance de la population à la suite de l'incident que voici :

La Ligue avait réclamé la démission du président du ravitaillement dont l'incompétence est notoire. Celui ci s'était enfin résigné à partir, mais le Comité, lançant une insulte grossière au public, avait empêché ce départ tant attendu, en votant un ordre du jour de confiance ! ..

Espérons que ces messieurs auront au moins cette fois la dignité de s'en aller, quand même ils devraient partir en claquant les portes !

L'Arléslenne

L'*Arléslenne* cette œuvre qui l'an dernier, souleva tant de critiques et qui se vit exécutée en deux locaux différents, par le Cercle « Caritas » d'abord et « Elisabeth » ensuite, ne sera définitivement reprise cette année, que par le « Cercle Caritas » *seulement*, sous la direction du Maître Paulin Marchand, le 13, 14 et 15 avril 1918, à l'Eden-Théâtre de Charleroi. A bientôt de plus amples détails.

K. RITAS.

La Damnation de Faust

C'est devant un auditoire de trois mille personnes emplissant le vaste hall de l'Université du Travail que fut exécutée dimanche dernier, la Damnation de Faust, de Berlioz.

La perfection apportée par la Société de Concerts à la représentation de ce chef-d'œuvre musical élève celle-ci au niveau des premières phalanges artistiques de Belgique et de l'étranger.

Sous la direction magistrale de M. Martin Lunssens, la Société de Concerts s'était déjà imposée au public l'an dernier par l'exécution inoubliable du « Franciscus » de Tinel. Aujourd'hui, ce second triomphe la classe définitivement au premier rang.

Nous réservant de donner ultérieurement le compte-rendu de cette solennité musicale, nous nous bornerons à dire aujourd'hui que les solistes, les chœurs et l'orchestre ont tous été dignes de la tâche ardue qu'ils avaient assumée et ont provoqué l'admiration générale.

Ceux qui n'ont pu assister à cette fête artistique sauront gré à la Société de Concerts, d'avoir organisé la seconde audition de dimanche prochain, identique à la première. Le Comité a décidé d'augmenter le nombre de places à 2 fr. 50.

La location est ouverte ce jeudi et demain vendredi, de 11 à 1 h. et de 3 à 5 h., à l'Université du Travail.

L'exécution commencera à 3 h. précises.

Chronique Locale

Aux Variétés. — Aujourd'hui, le grand succès **LE ROI DES AIRS**, sera donné en soirée ; nul doute que la foule ira, comme les jours précédents, applaudir l'œuvre de MM. Huens et Closset.

Pour la reprise des *Saltimbanques*, la Direction a engagé une troupe d'acrobates de premier ordre.

Au marché matinal. — Ci la mercuriale du jour : Carottes, 0.95 ; chicons, 0.90 ; navets, 0.45 ; jets de choux, 1.25 ; poireaux, 1.30 la botte ; oignons, 3.50 ; échalottes, 5.00 ; choux-rouges, 1.60 ; panais, 0,95 ; betteraves, 0.40. Pas d'œufs.

Les petites Roses de la Reine. — Pour rappel, c'est aujourd'hui qu'auront lieu dans le grand salon de l'Hôtel Siebertz, la matinée et la soirée de la Fête de Bienfaisance, que nous avons annoncée.

Il y aura foule.

Eglise évangélique. — Dimanche 24 février, à 10 h., au temple, boulevard Audent, culte public. Prédication ; sujet : la Bonté.

A 6 h., à la salle du temple, réunion pour la famille. Sujet : Ce qui gâte notre vie de famille.

Vol considérable. — Un vol très important de marchandises a été commis dans les magasins de M. Léon Fontaine-Beauvois, situés rue de Mons.

Les malandrins, dont une « malandrine » sont entrés dans le magasin en passant par une fenêtre de derrière qu'ils ont pu ouvrir, une des ouvrières ayant par mégarde laissé un vasistas ouvert.

Ils ont enlevé des peaux de chamois et des brosses en quantité, puis ont dégusté une dizaine de sortes de vin. Ce qui prouve que les voleurs sont des connaisseurs c'est qu'il n'ont emporté que le meilleur cru de vin rouge et quelques bouteilles de champagne.

Le montant du vol s'élève à plus de 3.000 francs.

L'enquête a fait découvrir des empreintes de pas de femme, ce qui nous fait dire plus haut que le vol a été commis par une bande mixte.

Un noyé. — Le 15 courant, on a retiré des eaux de la Sambre, sur le territoire de Montignies-sur-Sambre, le cadavre d'un inconnu paraissant âgé de 25 à 40 ans, portant à la tête deux fractures mortelles des os du crâne.

Voici son signalement : taille 1m70 environ ; cheveux et moustache noirs ; front découvert, visage rond ; nez aplati ; bouche moyenne ; menton rond ; vêtu d'un pardessus en grosse étoffe noire ou brune, lignée de bleu ; paletot en velours ; pantalon et gilet brun, usagé ; jersey noir ; chemise blanche, rayée de bleu ; caleçon en moelleton, rayé rouge et bleu ; chaussettes noires ; bottines noires, neuves, à lacets, forme américaine.

Vol. — Des voleurs se sont introduits ans la maison portant le n° 4 de la rue du ort et occupée par M. Florent Falize et Manolo, notre clown bien connu. Chez le premier, on a dérobé la farine du ravitaillement, 2 draps de lit, un pardessus noir portant la marque « Au pauvre diable ».

Chez Manolo on a volé 1 montre en argent, double cuvette, bord en or, 1 porte-monnaie, 1 chaîne en argent, 1 tête à tête en argent, 1 livre de beurre et diverses denrées alimentaires, plus une somme d'argent cachée dans l'armoire.

Une fillette de 14 ans était couchée seule à la maison ; elle entendit le bruit produit par le bris de la porte de la chambre de Manolo et un des individus prononça les mots : «Tout doucement, tout doucement».

La pauvrette n'osa donner l'alarme, mais reconnaîtrait facilement la voix du voleur si elle était mise en sa présence.

Vol au Magasin intercommunal. — Le 19 courant, le chef-magasinier du magasin intercommunal, rue de Montignies, Pierre Jules, faisant sa tournée habituelle, avait remarqué dans la cour séparant le magasin de sucre de l'immeuble portant le n° 137, une traînée d'environ vingt morceaux de sucre scié, conduisant vers une porte double desservant la dite cour.

Il fit des recherches et découvrit bientôt un trou pratiqué dans le plancher, juste en dessous d'un tas d'environ 130.000 kilos de sucre.

L'enquête a établi que 20 paquets de 10 kilos de sucre ont disparu.

Disparition. — Laubain Marcel, âgé de 16 ans, né à Thuin, est disparu de son domicile depuis quelques jours.

Il était vêtu au moment de son départ d'un costume à carreaux gris, petite culotte courte, veste plate avec plis et ceinture, cravate verte au crochet, bas de laine noire, souliers à lacets, pardessus gris foncé, chapeau mou noir, une serviette en toile cirée noire. Carte d'identité 3715.

Chronique Régionale

Comptoir Photographique de Charleroi
7, rue de Dampremy

Marcinelle. — *Important vol de courroies.* — Au cours de la nuit du 13 au 14 courant, on s'est introduit à l'aide d'escalade, dans les dépendances des Usines Detombay, actuellement exploitées par les autorités occupantes et on a fait main basse sur 31 courroies en cuir d'un poids total de 200 kil. et d'une valeur de 25.000 fr. environ.

Philanthropie. — L'Œuvre du Sabot de l'Enfance de Marcinelle subsidiée par le cercle philanthropique « Idéal Villettois » de Marcinelle nous informe que sa seconde distribution de sabots et galoches aux enfants nécessiteux de la commune aura lieu le dimanche 24 courant, au salon Saint Joseph, rue Alfred-Defuisseaux, à la Villette, de 2 à 5 h.

— Nous apprenons que le Cercle Philanthropique « Idéal Villettois », donnera bientôt sa dernière séance de la saison, au profit de l'œuvre du « Sabot de l'Enfance de Marcinelle ».

Au programme : « Le Courrier de Lyon », drame en 8 tableaux et « Quand on conspire », opérette en 1 acte. Nous souhaitons bon succès à ces dévoués philanthropes. A quand la date ?

Dampremy. — *Accident mortel de tram.* — Mardi matin, vers 9 h., un aveugle du nom de Jean Dessy, 44 ans, habitant 72, rue Jules Destrée, à Gohyssart, s'était engagé sur les voies, non loin de l'arrêt Noire Mécanique.

Voulant se garer d'un tram descendant de Jumet, il recula sur l'autre voie, n'entendant pas un tram qui arrivait en sens inverse. On devine ce qui s'ensuivit ? Le pauvre aveugle fut projeté sur la voie et malgré l'énergique intervention des freins, son corps fut affreusement labouré par le chasse-pierres.

Relevé immédiatement à l'état de cadavre le corps de Dessy fut transporté au domicile de sa vieille mère laquelle pleure déjà la mort de son mari survenue il y a à peine un mois.

On craint que ce double malheur ne terrasse la pauvre femme.

Mort subite. — Un nommé Loriaux s'est subitement affaissé, hier matin, dans les bras de la charrette remplie de charbon qu'il conduisait. Relevé immédiatement, il fut constaté que le malheureux tracteur avait cessé de vivre. Après avoir été dégagé de sa bricole, le cadavre a été transporté au domicile de ses parents.

Montignies-sur-Sambre. — *Société d'Arboriculture Neuvilloise.* — Le comité informe les membres de la Société, qui désirent avoir des graines potagères, qu'ils peuvent s'inscrire au local, à partir de ce jour, jusqu'au dimanche 10 mars. Pour les conditions, s'adresser chez Mme Vve Frère Scohy, Place de la Neuville, 22.

Charité. — M. Clément de Mont-s-Marchienne à l'occasion du mariage de son fils avec Mlle G. Wauthy a fait les dons suivants : Maison du travail : 25 fr. ; Orphelins de la guerre : 18 fr. 75. Au nom des pauvres merci.

Marchienne-au-Pont. — *Voleurs surpris.* — Une patrouille de police de passage rue du Chênois, a mis en fuite la nuit, trois individus porteurs de volumineux paquets qu'ils ont abandonnés. Ramassés par les policiers, ces paquets renfermaient des livres classiques et une vingtaine de kilos de papier de dessin.

Vol de linges. — Quatre robes et une dizaine de chemises, qui séchaient dans le verger Legros, coiffeur à Marchienne-Est, ont été enlevés par d'audacieux voleurs.

Vol d'électricité. — Un nommé François Van C., de la rue de la Quinguette, a été surpris par l'agent Massart, au moment où il s'éclairait au moyen de fils qu'il avait accrochés à la ligne électrique passant dans la rue.

L'agent Bombel a également constaté le même fait chez deux individus habitant le quartier du Nord.

Disparition. — A la suite d'une admonestation que lui avait faite son père un jeune homme de 14 ans, nommé René Bultot a disparu du domicile de ses parents, depuis dimanche dernier.

Jusqu'à présent toutes les recherches sont restées vaines.

Achat montres usag, vieux dent. B. Marchienne, 28

Châtelet. — *La Prée.* — Du bas de la ville, le chemin le plus direct pour Pont-de-Loup, est celui qui, réservé aux piétons seulement, traverse les vastes prairies connues sous le nom de La Prée. Or, ce chemin, fort fréquenté, est par suite des pluies récentes, un véritable bourbier. Les administrations de Châtelet de Pont-de-Loup ne pourraient-elles faire déverser quelques charrettes de cendrées sur ce chemin ? Ce serait rendre un grand service à beaucoup de leurs administrés.

Pour les pauvres. — Le cercle wallon de Châtelet-Châtelineau est intentionné de donner encore avant l'été, deux ou trois fêtes de charité. La première a été fixée au dimanche 24 mars prochain, sauf imprévu.

Coopérative communale. — Les actionnaires de la Coopérative communale d'alimentation ont réélu, dimanche dernier, les « anciens » comme administrateurs et commissaires de la société.

Bouffioulx. — *Les évacués.* — Des évacués du Nord de la France, sont arrivés dans nos murs samedi matin. La population leur a fait le plus chaleureux accueil. Tant des nôtres sont aussi à l'étranger !

Farciennes. — *Conseil communal.* — Les administrateurs communaux farciennois, tiendront séance publique, ce jeudi 21 février à 6 h. 1/2 du soir, à l'ordre il y a 8 objets, dont 6 intéressent les budgets des écoles et de la fabrique d'église et le 7me la nomination d'un professeur de sténo-dactylographie à l'école industrielle.

Pont-de-Loup. — *Réception.* — Exactement une centaine d'évacués français ont été reçus à Pont-de-Loup, il y a quelques jours. Ils ont été hébergés dans les maisons dont les propriétaires ou les locataires sont réfugiés en France depuis les événements ; quelques familles ont été placées chez des particuliers.

Roux. — *Popularité...* — Sous ce titre, nous publierons dans notre numéro de dimanche, un article documentaire de notre collaborateur Vertval.

Cette relation provoquera beaucoup d'intérêt.

Pont-à-Celles. — *Conférence.* — Sous les auspices de la Ligue de défense des Intérêts publics, MM. Maurice Robbe et Jules Barmarin, du journal « La Région », conférencieront le dimanche 24 février courant, à 3 heures précises.

Viesville. — *Vol.* — Pendant la nuit du 16 au 17 courant, des voleurs se sont introduits dans les dépendances de la demeure de dame Ninie Colas, rue Taille Raimbaut, et y ont enlevé une brebis laitière de grande valeur qui devait mettre bas le mois prochain.

Les malfaiteurs ont tué la pauvre bête derrière le jardin de la préjudiciée, et ont abandonné en cet endroit la peau, les dépouilles et trois petits.

On ne possède aucun indice. On se demande quand on sera débarassé de ces dangereux noctambules.

Ravitaillement. — Bonne semaine que celle écoulée : 200 gr. de lard, 200 gr. de saindoux, 200 gr. gruau de maïs, 50 gr. de café, 200 gr. de riz. Au magasin C. H. N., 1 kilo de sirop au magasin communal.

Il nous revient qu'une sensible amélioration aura lieu dans notre ravitaillement en graisse et féculents. Il était temps qu'une augmentation de ces denrées soit accordée car la santé de la population s'en ressentait grandement.

Une bonne nouvelle nous parvient au sujet de la classification de notre commune comme localité industrielle. De nombreuses requêtes de protestation avaient été adressées au sujet du changement apporté fin décembre.

Evacués. — Une partie de ces gens intéressants sont retournés dans leur pays lundi dernier, enchantés de l'hospitalité reçue chez nous. Les autres verront leur tour se présenter au début du mois prochain.

Fontaine-l'Evêque. — *Vol au charbonnage.* — Au puits n° 2, on a volé dans le triage, 6 courroies en balata et un veston appartenant au chef d'équipe. La police a ouvert une enquête, et jusqu'ici n'a aucun indice permettant de retrouver les voleurs.

Chapelle-lez-Herlaimont. — Dimanche 24 courant, le cercle « Art et Dévouement » donnera dans la salle des fêtes de l'hôtel communal : « Le Bossu » drame en 5 actes et 11 tableaux de Bourgeois et P. Féval au profit des orphelins de la guerre. Prix des places : réservées numérotées, 2 fr. ; réservées 1.25.

Forchies. — *Pour les pauvres.* — Le cercle «Art et Charité » vient de se réveiller de sa longue torpeur. Il a donné dimanche une fête qu'on n'oubliera pas de sitôt. Au programme figurait la fine comédie de Flers et Caillavet, « Papa » et une délicieuse opérette d'Offenbach « Le 66 ».

Comme toujours, l'interprétation a été enlevée avec brio. Tous les acteurs ont été au-dessus de tout.

Pour finir, nous dirons que les dirigeants du cercle ont versé aux œuvres de bienfaisance de la commune la jolie somme de 325 fr.

On nous affirme que le cercle n'en restera pas là et que bientôt... mais chut... pas d'indiscrétion.!

Sivry. — *Au Ravitaillement.* — Il vient d'arriver des criblures pour les poules.

Nous bénéficions, en février et mars, de ration supplémentaires de lard, de saindoux, de haricots, etc...

Notre ration de beurre est tombée de 25 grammes.

Le sieur Léon Renaux de Solre Saint-Géry est nommé contrôleur du beurre en remplacement de M. Berloz, celui ci devant fonctionner dans un autre canton.

— Les coopératives de boulangerie, ont abandonné la cuisson du pain, pour nos régions.

— Il est probable que les jours de distribution de denrées et de pains, subiront prochainement un changement.

Mutualité. — Dimanche 3 mars, paiement des cotisations à la « Mutuelle de guerre » ; 25 centimes.

Pour avril et les mois suivants, la mensualité sera portée à 50 centimes.

« LE COPRAH »

Le Problème Alimentaire

De tous les problèmes angoissants dont la guerre a fait rechercher la solution, le problème alimentaire a été, dans tous les pays, le plus urgent et le plus difficile à résoudre.

Il a été démontré que les pays industriels, dont la population est la plus dense, ne peuvent être alimentés que par l'étranger pour les denrées de première nécessité. En Belgique, notamment, le sol ne peut produire ce qui est nécessaire à notre alimentation et à celle du bétail. Aussi l'insuffisance des graisses alimentaires a-t-elle été l'une des premières à se faire sentir au grand dam de l'hygiène et de la santé publiques.

Les graisses animales et végétales font également défaut, le défaut de l'une étant la conséquence de l'autre. Le bétail, moins nourri en matières grasses végétales, tourteaux et résidus alimentaires de toutes espèces, produit moins de graisse animale et devient aussi insuffisant pour l'alimentation de l'homme. Dans notre pays que l'on dit tempéré, mais qui est en réalité un pays humide et relativement froid, il faut que l'homme absorbe une quantité de graisse suffisante pour développer les calories nécessaires à sa subsistance.

Après la guerre, le problème se posera de la même façon et avec la même importance. Qui pourra procurer à l'alimentation et à l'industrie les graisses dont elle aura un si urgent et si important besoin. Quelques personnes irréfléchies se figurent que cette situation prendra fin avec la guerre. C'est une profonde erreur. La pénurie de graisse est générale et les réserves n'existent plus. Le cours des denrées et les invitations des gouvernements à l'économie suffisent pour démontrer que, aussi grave, le problème de l'alimentation est universel.

Après la guerre le bétail, dans notre pays et, dans les pays belligérants, aura diminué dans de notables proportions. Il sera, à coup sûr, insuffisant pendant de nombreuses années pour fournir notre alimentation en graisse. Le lait et le beurre deviendront complètement insuffisants pour nos besoins domestiques.

C'est ici que nous devrons avoir recours à d'autres produits offrant les mêmes avantages à bien peu de chose près et que d'autres pays produisent en abondance. En tout état de choses, pour remplacer les graisses animales, il faudra recourir aux graisses végétales que l'on peut produire plus rapidement et avec plus d'abondance.

Parmi toutes les graisses végétales, les plus nutritives et les plus agréables au goût, celle qui se rapproche le plus du beurre est certainement le beurre de coco produit par le Coprah.

Qu'est ce donc que le Coprah ? C'est l'amande séchée de la noix de coco. Dans les Indes orientales, dans ces îles nombreuses dont les unes ont une superficie plus grande que celle de la France, croît en abondance un arbre dont les produits servent à l'alimentation d'une population très dense : Le Cocotier. Cet arbre qui pousse avec rapidité et forme de vastes forêts, produit en abondance des fruits en forme de grosses noix que tant de monde connaît. Le noyau ou l'amande de ces fruits est formé d'une pulpe blanchâtre, au goût très agréable et contenant en forte proportion (68 %) une huile alimentaire qui, raffinée, produit une graisse appelée Beurre de Coco, Cocoline ou autres dénominations du même genre. On fait sécher ce noyau ou amande ; le produit ainsi obtenu par le séchage constitue le « Coprah ».

Des procédés perfectionnés de séchage industriels et scientifiques ont permis de conserver à la noix de coco séchée, son bon goût primitif ainsi que toutes ses qualités et de lui donner une conservation indéfinie.

Transporté en Europe le « Coprah » est transformé en huile ou en graisse alimentaire. Il entre pour une notable proportion dans la fabrication des bonnes margarines (Era, Axa, etc.) et sous le nom de « Buk » il sert à la fabrication des savons de toilette.

La consommation du Coprah a fait en trois ans une augmentation de 230 p. c. Les transactions relatives à ce produit, dans les principaux ports du monde, s'élèvent à 1.500.000,000 fr. ! Celles du caoutchouc sont de 1.700.000.000 fr. seulement.

Aucun produit colonial ne peut être plus exactement comparé au Coprah que le caoutchouc ! C'est comme lui un produit végétal qui, à l'origine, était recueilli en forêt par les indigènes, préparé par eux selon les méthodes les plus primitives et les plus imparfaites.

Cependant, tandis que le caoutchouc se tire de la sève même de l'arbre, compromettant souvent par des coupes ou des saignées, souvent trop abondantes et compromettaient ainsi l'existence même de celui-ci, pour le Coprah, le fruit annuel seul est l'objet de la récolte et l'arbre peut indéfiniment se reproduire et quels que soient les besoins des consommateurs, la production n'est pas amoindrie par la récolte et augmente d'année en année.

Au point de vue industriel, la récolte et la fabrication du Coprah doivent devenir une des branches les plus importantes de l'industrie mondiale. Au point de vue, plus restreint, de l'industrie et du commerce de notre pays, la transformation industrielle du Coprah en huiles et graisses alimentaires deviendra bientôt l'une des plus importantes industries de la Belgique. Constituant au point de vue purement national, une des solutions du problème alimentaire et hygiénique, et servant ainsi utilement et patriotiquement le pays.

(A suivre.)

NÉCROLOGIE

On nous prie d'annoncer la mort de :

M. ALFRED CAMPIER, ancien Directeur de la Banque Centrale de la Sambre, Président du Conseil de Fabrique de l'église Saint-Antoine (Ville-Basse), décédé à Charleroi, à l'âge de 64 ans.

Les funérailles auront lieu le samedi 23 courant, à 11 heures, en l'église de la Ville-Basse. Réunion en la mortuaire, 8, rue d'Assaut, à 10 h. 1/2.

L'inhumation aura lieu à Châtelineau.

Etant données les circonstances, il ne sera pas envoyé de lettres de faire-part, le présent avis en tient lieu. 1301

⁂

On nous prie d'annoncer qu'un Service de jeunesse, pour le repos de l'âme de Mlle EVA COMPAS, aura lieu le dimanche 24 courant, à 9 h. 1/2, en l'église Saint-Remy, à Gilly (Village).

Vu les marques d'affections dont la défunte jouissait, la jeunesse des Corwées, distribuera des souvenirs avec photographie. 1290

Chronique Théâtrale

Aux Variétés

Le Roi des Airs. — C'est devant une salle archicomble qu'a eu lieu dans la salle de M. Verdan, la création de cette opérette en 3 actes de nos concitoyens, MM. Huens et Closset.

Ces premières représentations, comme celle qui aura lieu aujourd'hui soir, ont été un grand succès et les applaudissements du public n'ont pas été ménagés aux auteurs de la pièce, comme aux artistes qui l'ont interprétée.

Nous en donnerons le compte-rendu dans notre prochain numéro.

⁂

A l'Eden

Le succès remporté dans le vaudeville par notre troupe de comédie permet d'augurer une exécution impeccable de «Sacré Léonce», je crois pouvoir affirmer que l'on rira.

Dans notre prochain numéro je vous parlerai de «Fille-Mère». Le beau drame de Bernède mérite une attention spéciale, je dirai pourquoi.

Avant de terminer, il me faut vous rappeler un conseil que je donnais, il y a quelques mois : retenir ses places à l'avance, on évitera ainsi la cohue et les bousculades regrettables qui se sont produites dimanche dernier : il y eut salles combles en matinée et soirée, ceux qui se virent refuser des places doivent ce désagrément à leur négligence. THESPIS.

⁂

Olympia-Charleroi — Hansa-Halle

Fête de Bienfaisance. — Mardi 26 février, à 6 h., grande soirée de gala, au profit de l'orchestre et des pauvres de « La Région », avec le concours d'artistes distingués. Attractions diverses, et l'on passera les plus beaux films de cinéma.

Entrée générale : 50 centimes par personne. On peut se procurer des cartes à l'avance à l'Olympia, aux musiciens du dit établissement et au bureau de « La Région ». LE COMITÉ.

SPORTS

Jeu de bouloir

CHARLEROI. — Dimanche 24 février, concours par tirage chez Salmon-Magotte, Marché au Chevaux. Le tirage aura lieu le même jour à 1 h. 1/2 précise.

Courrier des Théâtres

AUX VARIÉTÉS

Aujourd'hui jeudi, en soirée, l'immense succès :

Le Roi des Airs
de MM. Huens et Closset

Samedi 23, dimanche 24, lundi 25 (en soirée), à la demande générale :

Les Saltimbanques
opéra-comique en 3 actes et 4 tableaux
Musique de L. Ganne

Dimanche, matinée. Location ouverte.

⁂

EDEN-THÉATRE

Jeudi 21 et lundi 25, soirée :

Sacré Léonce

Samedi 23, soirée, dimanche 24 (matinée et soirée)

Fille-Mère

⁂

THÉATRE VARIA — JUMET

Samedi 23 (soirée), dimanche 24 (matinée et soirée), lundi 25 et jeudi 28 (en soirée) :

Les Petites Etoiles
opérette en 3 actes de Véber et Xanrof
Musique de Hirschmann

Etude de Me RUFFIN LAMBERT, notaire à Jumet (Chef-Lieu)

Me Lambert, notaire à Jumet, adjugera définitivement :

Le vendredi 22 dito, à 4 heures de relevée, chez M. Alphonse Herregodts, cafetier, à Lodelinsart (Bon-Air).

1. Maison avec dépendances

jardin, pré et verger, à Lodelinsart (Chênois), rue du Chênois, contenant environ 26 ares ;

2. Deux Bâtiments en 3 demeures

avec jardin, à Lodelinsart (Noire Mécanique), mesurant 14 ares 19 centiares, tenant au chemin de Jumet.

Ces biens appartiennent à M. et Madame Georges Leclercq-Tomson. 1258

Direction de ventes de M. Wéry, à Fosses.

Vente de Belle Sapinière

Lundi 11 mars 1918, à 2 heures, au café de Madame veuve Vancutsem, à Sart-Saint-Laurent, les propriétaires feront vendre sous la direction de M. Wéry, de Fosses.

La belle sapinière, croissant sur 9 hectares 88 ares 51 cent., au lieu dit « Taille du Culot », à Sart-Saint-Laurent, en 4 lots ou en masse. 1257

Au comptant avec 10 % pour frais.

Etude de Me MELCHIOR JOUX, à Beaumont.

Vendredi 1er mars 1918, à 2 heures de relevée, au prétoire de la Justice de Paix, Hôtel-de-Ville, à Beaumont ;

En exécution d'un jugement rendu par le Tribunal de 1re instance de Charleroi, le 31 janvier 1918,

Le notaire Joux, de Beaumont, à ce commis par le dit jugement, vendra publiquement, en conformité de la loi du 15 août 1854, les biens suivants, situés à Renlies

1. Une Maison

sise au lieu dit Trieu Robin, cadastrée section B, n° 379E, bâtie sur et avec 3 ares 60 centiares de terrain, tenant à chemin de 2 côtés et à Justin Delloge.

2. Une Maison

sise au lieu dit Trieu Robin, reprise au cadastre sous section B, n° 379F, bâtie sur et avec 1 are de terrain, tenant à 2 chemins et à Justin Delloge.

3. Un Jardin

sis également au Trieu Robin, cadastré section B, n° 383F, pour une contenance de 2 ares 80 centiares, tenant à 2 chemins et à Amélie Huart, veuve Lambert Boutay.

Cette vente a lieu sur expropriation forcée poursuivie à charge de Mme Alcidie Seutin, veuve de Victor Piraux, ménagère, domiciliée à Biesme-sous-Thuin. 1124

M. Hérié Jules, évacué français, domicilié à Heppignie, déclare ne pas reconnaître les dettes que son fils, né Hérié Achille, 20 ans, a pu ou pourrait contracter, attendu que ce dernier a quitté le toit paternel. 1265

Le sieur Streus Jules, de Lodelinsart, ayant été obligé de quitter le domicile de ses beaux parents, déclare ne pas reconnaître les dettes que sa femme Hélène Michaux, a pu ou pourrait contracter. 1241

SOCIÉTÉ ANONYME
DES
Briqueteries Economiques
de Gilly

Les Actionnaires sont convoqués à l'assemblée générale qui se tiendra, au Siège social, le lundi 11 mars prochain, à 11 h. du matin.

Ordre du Jour :

1. Rapport du Conseil et du Collège des Commissaires ;
2. Approbation du bilan et décharge à donner aux Administrateurs ;
3. Nominations statutaires.

Le dépôt d'actions doit se faire cinq jours au moins avant celui de l'assemblée, au Siège social, à la Banque de l'Union du Crédit à Charleroi et au Comptoir National d'Escompte de La Louvière.

1277 *Le Conseil d'Administration.*

---

10 francs par jour

à gagner par toute personne disposant de 25 francs Article indispensable à tous bureaux. Renseignements et démonstration :

COSMO

17, RUE DE L'INDUSTRIE, CHARLEROI (9 à 12 et 2 à 5 h.)

1293

On demande petite étuve et petite cuisinière émaillée très bon état. Bur. Région. G L. 1295

Matériaux à vendre : poutrelles en fer et en bois, gîtes, sommiers, colonnes en fonte, etc. S'adr. démolitions, rue de Marchienne, Charleroi. 1287

- Prêts -
Hypothécaires
18, rue de Bosquetville, Charler. (9 à 12 h.) 1296

Camionnages pr toute destination, 10, Place de la Prison. 1284

Avis

Nous prions nos lecteurs de bien vouloir prendre note des indications ci-après :

Lorsque dans une annonce, les intéressés sont priés de faire parvenir leurs lettres à des initiales ou à des chiffres, il est inutile de nous demander les adresse, nous ne pouvons pas les donner.

Il suffit d'écrire ou de déposer la correspondance dans notre boîte aux lettres en indiquant les initiales ou les chiffres et le numéro de l'annonce.

Offres et demandes d'Emploi

Pour vos **Traductions** Recours, requêtes françaises, allemandes. S'adr. 29, rue Neuve.

Un charbonnage du bassin de Charleroi, dem. un bon scieur au ruban. Adr. demandes bur. journ. 1186

Charbonnage des environs de Charleroi, demande bon chef de réparations. Ecrire A B 10. 1149

Relieurs : bons ouvr. sont demandés imprimerie Souris frères et Riboux, Charleroi. 1224

-- AVIS --

Société connue et de tout 1er ordre accepter. comme corresp.ts prov. MM. bien posés, cap., sérieux, travailleurs et de bonne famille. Ecr. en indiqu. âge, prof. référ. S. A. B. 12, office de Publicité, 36 r. Neuve, Bruxelles. 1247

On dem. jardinier cap. sér. honn., habit., feu, lumière, 120 fr. par mois. Ecr. référ. A. X. bureau Région. 1264

Homme aveugle, deux enfants, accordeur, avoir futur, désire s'unir, fem. 30 40 ans, s. enfant. Ecr. F.ICh. bur. Région. 1262

On demande garçon de courses 16 à 18 ans. S'adr. Bd Audent, 101. 1294

Domestique sachant traire et jardiner est demandé à Jamioulx chez M. Charles, avocat 1288

Magasin de chaussures

La place de dépositaire général est à conférer pour Charleroi de la semelle flexible « La nationale » Brevet Belge Belles conditions avantageuses pour représentant, acheteur direct. S'adresser : 69, Avenue Sleeckx (Schaerbeck) Bruxelles. 1280

On dem. une jne fille sténo-dactylo. Se prés. après-midi. Gosselies 3, rue Hôpital. Bons appointements. 1281

On dem bon ouvrière tailleuse, 19, rue du Fort Charleroi. 1271

On dem. serv. cuis., 370A, route de Mont-sur-March., Maison Blanche. 1268

Veuve 40 ans, dem. place servante. Prendre adr. Région. 1256

Institution de premier ordre accepterait la collaboration de Messieurs sérieux et honorables appartenant à la bonne société et ayant relations dans les campagnes. Emolûments de 200 à 500 fr. par mois selon capacités et loisirs. Ecrire en indiquant état-civil, profession, âge, R. L. 17. Office de publicité, rue Neuve, Bruxelles. 1248

Coiffeur dem. ouvr. salonnier. Loonen, rue Basslé. E/V. 1260

On demande apprent coiffeur pouvant gagner 10 fr. par mois. Bd P. Janson, 31, chez Françola. 1292

Maison en vins et liqueurs dem. voyageurs Prendre adresse B. R 129

Ventes et Locations

On demande à louer maison environs église Lodelinsart. S'adresser Berlaimont-Gobbe, rue Remoncheval, 64. 1164

Belle maison de commerce à louer pour le 1 avril rue d'Orléans, 20, près de la pla. de la V. Haute Elec. et gaz. S'ad. au dit N°. 1242

A louer Charleroi, Ville-Basse, beau bureau au rez-de-chaus. S'adr. Région. 1239

A louer pour jouir des terrain après la récolte de 1918 et des bâtim. le 1er mai 1919 : Une métairie située à Silenrieux, lieu dit Bois-Hanonet, compr. maison d'hab., fournil, écur. et grange, jard., terres et prés, cont. ensemb. 6 hect. 60 a. S'ad. chez le notaire de Ponthière à Ham-s-Heure. 1225

Ménage 1 enfant cherche maison à louer avec grand jardin environ de Charleroi. Ecr. C.D H. bur. Région. 1266

On vendrait à Biesme-sous-Thuin, belle maison bien située au Centre du village avec environ quatre vingts ares de terrain, à usage de métairie et propre à tout genre de commerce S'ad. à M. Gouthière-Vincent à Biesme-sous-Thuin. 1261

A louer ou vendre, Jamioulx près gare, pr 1er avril, jolie mais. av. cour grillagée, jardin emmur., remise voiture, 2 eaux. Gr. facil paiem. S'adr. Ecoles des filles, Jamioulx. 1189

Cherche deux chambres bien garnies dans la même maison avec éclairage peut être aussi un salon et petit poêle gaz, environ de la gare de Charleroi Sud. 1282

Annonces diverses

Magnif. piano-pianola absolum. neuf ayant coûté 2.750 fr. à céder 1.900 fr. avec garantie. De Backer, 24, passage Bourse. 1107

PLOMB
Sommes acheteurs de vieux plomb, au plus haut prix. S'adres. 47, quai de Brabant, Charleroi. 1165

Verres et glaces pour tous usages. Fournitures rapides et soignées, franco partout. F. Dambremez, Jumet-Spinoy. 1188

Jeune homme 48 ans, pet. avoir, voudrait rencontrer jeune fille, préférence orpheline ou veuve de soldat, sans enfant, bon caractère, 30 à 40 ans. Répondre avec phot. qui sera renvoyée de suite. Discrétion absolue. Ecrire : A. S. W., bureau de la Région. 1196

Hôtel des Variétés
A vendre d'occasion, 25 chambres à coucher, depuis 100 frs, meubles, tables, chaises, banquettes, pouvant servir pour cinéma, guéridons et tables de terrasse, etc.. S'y adresser. 1286

Grand choix de pianos neufs et d'occas. marque Erard, Pleyel, Bord, Dopère, de Smet vendus avec long. garantie. Maison avantag. connue. De Backer, passage Bourse, 24, à Charleroi. 1106

PRETS
HYPOTHECAIRES
Nombreux capitaux à placer. S'adresser : 19, rue Léon Bernus, Charleroi. 1022

Semelles Balata
Plus solides que le cuir
Tubes pour injecteurs. Spécialité d'articles à l'usage intime. Tétines, sucettes : 1 biberon et 1 tétine pr 1.25. Pèse-lait à fr. 1.25. Cols en caoutchouc. Au Para, 21, rue France, Charleroi. 1102

A vendre
100 caisses vides 0.65 x 0.48 x 0.38 de réemploi en bon état et 10 fûts vides à bourgogne contenance 250 litres. S'adr. 74, rue du Progrès, à Montigny-Neuv. 1119

On cherche atelier ou remise, Charleroi ou environs avec porte-cochère, eau et lumière Ec b journ. 111. 1270

Achète voitures, occ. landaus, ducs, victorias, calèches. Vanden Bergh, av. Waterloo, 71, Charleroi. 1269

On désir acheter cuisinière à cuire le pain, r. Cayats, 57, Marcinelle. 1255

A vendre, bon duc, siège démontable. Adr. bureau journal. 1259

Portes et fenêtres en fer et bois de réemploi à vendre, s'ad. sur les travaux. Rue de Marchienne, Charleroi 1049

On cherche de suite environs de Charleroi maison ou villa avec grand jardin proximité tram si possible. Ecrire avec détails V. R. Région.

SOCIÉTÉ COOPÉRATIVE
Beaumontoise-Brasserie

Messieurs les Actionnaires sont convoqués en assemblée générale ordinaire, pour le dimanche 10 mars 1918, à 11 heures, au Siège social.

Ordre du Jour :

1. Communication et approbation de l'inventaire et du bilan.
2. Rapport des Commissaires et décharge aux Administrateurs et Commissaires.
3. Nominations statutaires. 1253

COMPTOIR " OPTIMA "
180, Chaussée de Dieleghem
JETTE - BRUXELLES



Graines de betteraves 1/2 sucrières du Nord

Toutes garanties demandées par l'acheteur.

Graines sélectionnées potagères maraîchères agricoles

POUR COMMANDES
Adressez-vous à
M. PIERRE BAYET
A TRAZEGNIES

Voies urin., vessie, reins, foie

Les capsules Blanches du Docteur Davidson guérissent radicalement à tout âge, toutes les maladies et inflammations des voies urinaires, gravelle, urines troubles et brûlantes. 3 fr. la boîte de 50 capsules. Pharm. : Van Renterghem, rue des Croisades, 15, Brux. ; Lefèvre, 63, rue de Marcin., Charl. 1252

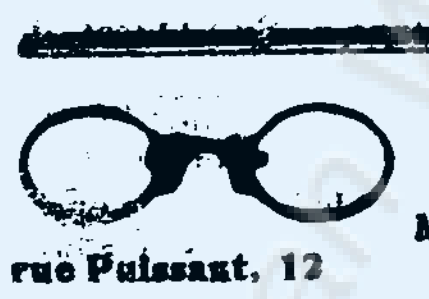
On cherche maison spacieuse à Charleroi, place du Sud ou rues avoisin.

Faire offres au notaire VAN BASTELAER 1275

Garantie — Sécurité
Avis aux Négociants, et Cultivateurs

Voulez-vous obtenir une récolte abondante pour la campagne prochaine en betteraves fourragères, demi-sucrières, collet rose ou Nord ? Demandez échantillon et prix à C. Van Riet, 529, avenue Brugmann, 529, Uccle-lez-Bruxel. qui vous donnera sur facture toutes les garanties de sécurité sous tous les rapports. Graines fraîches, récolte 1917, pures d'espèces, germination complète. Garanties sans aucun mélange. 1276

VINS ACHAT de caves particulières Vente de Vins fins 1283
SIMON, Vins, rue Faleau, 24, Chatelineau



GONZE
Opticien-Spécialiste
MAISON DE CONFIANCE
rue Puissant, 12 1267 CHARLEROI

EMPLOIS

Plusieurs mandats d'INSPECTEUR sont à conférer dans compagnie d'assurances importante et de premier ordre. Situation d'avenir garantie par contrat à long terme. Mise au courant gratuite et complète. Traitement fixe, 1,800 frs l'an avec augmentations périodiques. Frais de voyage, de chemins de fer et de passeport remboursés. Références et association exigées. Ecrire 1220

Boîte postale, 179, Bruxelles-Centre

Edgar Philippe

8, Rue du Commerce, CHARLEROI
(Place de la Station) 1216
Change — Ordres de Bourse — Coupons
RENSEIGNEMENTS GRATUITS



Hernies, Descentes - Déplacements -

Contention parfaite, réduction graduelle à disparition totale, garantie par les nouveaux appareils spéciaux réglables sans ressorts, invention brevetée du spécialiste diplômé A. DUMONCEAU. Reçoit de 9 à 12 h. rue aux Choux, 21, Brux.-Nord et de 2 à 4 h. rue de la Meuse, 65, Brux. (Marit.) Essayages gratuits chez le Dr P. NAVEZ, à Buvrinnes, le Dr MALEVE-KESSELS, à Blaton, ainsi que de 8 à 4 h. à : 1223

Charleroi Dimanche 24 février Hôtel Casino (Station)

Namur Dimanche 3 mars Hôtel Midi, 32, r. Godfroid

Traductions : S'adresser aux bureaux de « La Région ».

EDITEUR : C. PESTIAUX, CHARLEROI